

Objectif stratégique n° 2:

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

66. Comblent le déficit d'emplois est au cœur du programme relatif au travail décent. Le chômage recule dans la plupart des pays industrialisés, mais on compte encore dans le monde plus d'un milliard de chômeurs ou de travailleurs sous-employés. Les préjugés sexospécifiques continuent de créer des inégalités sur le marché du travail et de faire obstacle à une utilisation adéquate des ressources humaines. L'éventail des professions exercées reste plus étroit pour les femmes que pour les hommes, et les emplois qu'elles occupent en majorité sont moins bien rémunérés, peu sûrs et non protégés. Les petites entreprises se heurtent souvent à des obstacles pour s'établir ou se développer dans le secteur formel, de sorte qu'une proportion croissante d'emplois se trouvent dans l'économie informelle. L'évolution des marchés du travail est influencée dans certains pays par le vieillissement de la population et, dans d'autres, par l'expansion rapide de la main-d'œuvre. Le VIH/SIDA a des conséquences dramatiques, particulièrement en Afrique subsaharienne. Les crises, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme, se traduisent souvent par l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale.

67. Toutes ces situations s'inscrivent dans le contexte plus vaste de la mondialisation des marchés et des produits, du capital et du travail. On constate une redistribution géographique continue du travail dans le monde et les schémas de création d'emplois deviennent plus imprévisibles. Les nouvelles technologies, la mobilité de la production et des marchés du travail ont de profondes répercussions sur l'organisation du travail et les qualifications, ce qui affecte en particulier les groupes qui s'efforcent d'éviter l'exclusion du marché du travail.

68. La mondialisation, les nouvelles technologies et l'évolution rapide des marchés du travail et des systèmes de production créent, en matière d'emploi, des opportunités mais également des problèmes. Il faut élaborer des politiques propres à renforcer les bénéfices potentiels du développement des échanges et des investissements étrangers et à en réduire les effets potentiellement préjudiciables – pertes d'emplois, aggravation des disparités économiques. Les réponses doivent être conçues au niveau national en tenant dûment compte des circonstances locales et en reconnaissant que l'aptitude des gouvernements à appliquer les mesures économiques traditionnelles change.

69. L'approche globale des questions d'emploi, mise au point par le BIT en 2000-01, réunit les programmes du secteur de l'emploi en un ensemble cohérent d'orientations, de stratégies et de programmes opérationnels qui seront effectivement adaptés aux conditions nationales et locales spécifiques. Les principaux grands domaines ci-après seront couverts:

- renforcement des connaissances de l'OIT sur les résultats en matière d'emploi des différentes politiques macroéconomiques;
- politiques de promotion de l'entreprise, notamment les micro-entreprises, les petites entreprises et les coopératives ayant le plus fort potentiel de création de nouveaux emplois;
- politiques visant à améliorer les connaissances, les qualifications et l'employabilité des hommes et des femmes;
- promotion de l'emploi par la reconstruction et les investissements à fort coefficient d'emplois;
- amélioration des moyens d'existence par le microfinancement, l'emploi indépendant, le développement économique local et d'autres activités créatrices de revenus;
- promotion du travail décent grâce à des initiatives privées volontaires et à la responsabilité sociale du secteur privé;
- politiques et programmes visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes devant l'emploi afin de traduire les principales perspectives en matière d'emploi et d'égalité dans le contexte du travail décent en des instruments au service du programme et de la politique d'intégration.

Tableau 5. Ressources allouées à l'objectif stratégique de l'emploi, par objectif opérationnel

	Ressources du BO qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique (en dollars E.-U. constants de 2000-01)	Montant estimatif des dépenses extrabudgétaires
Objectif opérationnel		
2a Appui à la politique de l'emploi	45 306 333	1 300 000
2b Connaissances, compétences et employabilité	33 542 006	18 300 000
2c Création d'emplois	43 001 194	47 000 000
Total 2002-03	121 849 533	66 600 000
Total révisé 2000-01	130 005 263	89 891 000

70. Le présent tableau indique le montant total des ressources allouées à l'objectif stratégique de l'emploi. Comme cela a été précisé plus haut, la baisse des ressources du budget ordinaire ne concerne pas les programmes techniques au siège mais est surtout liée à la diminution des dépenses d'appui à la coopération technique, que ce soit dans les bureaux de l'OIT ou dans les services d'appui du siège. Le montant estimatif total des dépenses extrabudgétaires accuse une diminution de 23,3 millions de dollars, due essentiellement au recul du financement assuré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Plusieurs domaines recensés ci-dessous nécessitent un appui supplémentaire, et il y sera donné suite avec l'aide des donateurs.

Travail décent

71. La contribution sectorielle au travail décent consistera à développer les liens et relations causales entre promotion de l'emploi et droits fondamentaux, protection sociale et dialogue social. Au sein du secteur lui-même, on s'attachera à mettre au point un cadre intégré pour l'emploi qui servira de base aux services consultatifs à l'intention des États Membres et à l'interaction avec d'autres organisations internationales. Ce cadre tiendra compte des enseignements des examens par pays de la politique de l'emploi. Sur la base de ces évaluations, un ensemble cohérent de cibles prioritaires dans le domaine de l'emploi sera établi, en gardant présent à l'esprit l'objectif global du travail décent.

72. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur les politiques nationales visant à créer davantage d'emplois de meilleure qualité pour les femmes. Cela suppose une approche intégrée axée sur le cycle de vie, un effort accru de sensibilisation aux droits fondamentaux au travail et de vigilance garantissant que le travail des femmes serve à améliorer le bien-être de la famille et de l'enfant, la protection des plus vulnérables et le renforcement du dialogue social.

73. Des liens efficaces avec les autres secteurs et des programmes de travail conjoints sont tout aussi importants pour concrétiser le concept du travail décent. Au sein du secteur, les programmes focaux seront le moteur de la coopération intersectorielle.

74. Le programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises collaborera étroitement avec d'autres programmes focaux, y compris le programme pour la promotion de la Déclaration, SafeWork et le programme pour le renforcement du dialogue social. Ces programmes visent respectivement les buts suivants: garantir que les politiques et programmes du secteur des petites entreprises assurent effectivement la promotion de la Déclaration comme plancher social; favoriser la qualité de l'emploi, y compris la sécurité sociale, la santé et la sécurité, l'égalité entre hommes et femmes et les considérations familiales; placer le dialogue social au centre du processus d'élaboration de politiques et stratégies de création d'emplois durable. De même, le programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction collaborera étroitement avec les programmes sur le travail des enfants, la promotion de la Déclaration et le renforcement du dialogue social.

75. Un groupe d'action intersectoriel sur le travail décent dans l'économie informelle veillera à ce que les recherches, politiques et programmes ciblés sur l'économie informelle répondent à une approche cohérente tenant compte de tous les objectifs stratégiques de l'OIT.

76. D'autres activités intersectorielles conjointes sont prévues:

- secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail: analyse et application de mesures visant à intégrer les principes et droits fondamentaux au travail dans les stratégies pour un travail décent, et à donner effet aux normes de l'OIT par des améliorations sur le lieu de travail; recherches sur les liens emploi des femmes et travail des enfants;
- secteur de la protection sociale: garantir que les politiques et programmes de promotion de l'emploi sont étayés par des systèmes adéquats de protection sociale, y compris des conditions de travail appropriées, productives et sans risques dans les petites et moyennes entreprises; une protection sociale suffisante pour les travailleurs des petites et des micro-entreprises; des liens appropriés entre les politiques du marché du travail et de sécurité sociale; la formulation de politiques efficaces de migration de la main-d'œuvre et de protection des travailleuses migrantes vulnérables; la collecte et l'analyse de données sur la sécurité et sur la souplesse du marché du travail; la prise en compte des répercussions du VIH/SIDA sur la main-d'œuvre et au travail;
- secteur du dialogue social: renforcer la capacité des partenaires sociaux de participer effectivement à l'élaboration et à l'application de politiques et programmes en rapport avec l'emploi et la productivité.

Objectif opérationnel 2a: Appui à la politique de l'emploi

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d'un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes.

Indicateur 2a.1

Mandants de l'OIT qui utilisent la base de connaissances de l'OIT.

Cible

Les mandants dans 30 Etats Membres.

Indicateur 2a.2

Politiques de l'emploi à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale qui tiennent compte des recommandations formulées par l'intermédiaire des services consultatifs du BIT

Cible

La politique nationale de l'emploi dans six Etats Membres.

Stratégie

77. L'indicateur 2a.1 est nouveau pour cette période biennale. Il reflète la nécessité croissante pour les mandants de pouvoir accéder facilement à une source d'information sur les tendances de l'emploi et les bonnes pratiques dans les différents pays. Il reflète également la nécessité d'enrichir la base de connaissances pour soutenir les travaux consultatifs techniques.

78. Pour favoriser le travail décent, il importe que les décideurs fassent de l'emploi un objectif prépondérant de la politique économique et sociale. A cette fin, le BIT aidera les gouvernements et les partenaires sociaux à placer l'emploi au centre du processus de formulation des politiques nationales et internationales, sur la base d'un socle de connaissances solides. Les travaux seront orientés par la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, par le cadre global de l'emploi décrit ci-dessus et par les recommandations du Forum global sur l'emploi (2001).

79. Dans ce contexte, le Programme des indicateurs clés du marché du travail (ICMT) améliorera la disponibilité, la comparabilité, le champ et la couverture géographique de l'information sexospécifique sur le marché du travail qu'il couvre. Il continuera de fournir un appui aux utilisateurs par l'intermédiaire des structures extérieures. Il étudiera également la manière d'aider les Etats à tirer le meilleur parti de ce type d'informations et d'autres relatives au marché du travail

pour la formulation et l'évaluation de leurs politiques. Trois nouvelles bases de données seront entretenues et rendues accessibles électroniquement. L'une contient les données d'expérience par pays de la mise en œuvre de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et de la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975. Une autre porte sur l'égalité de chances devant l'emploi, à partir de l'expérience des pays relative à la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et de données recueillies au niveau de l'entreprise. La troisième fournit des informations sur les aspects emploi et travail des initiatives privées volontaires.

80. Pour renforcer la base de connaissances, des études seront entreprises pour déterminer les combinaisons de politique macroéconomique les plus propices à la croissance de l'emploi et à la réduction de la pauvreté, et, compte tenu de la crainte répandue que la mondialisation ait des conséquences négatives, notamment pour l'emploi des femmes, les conditions dans lesquelles ces conséquences peuvent être positives. Pour assurer un bon fonctionnement du marché du travail, autre élément de poids d'une approche plus stratégique du travail décent et du plein emploi, les politiques pertinentes doivent permettre aux entreprises de s'adapter à l'évolution des conditions économiques sans négliger la sécurité aux travailleurs. Les recherches dans ce domaine aideront le BIT à mieux promouvoir le rôle de bonnes politiques appropriées du marché du travail, et apporteront aussi une contribution aux activités transsectorielles pour la concrétisation du travail décent.

81. Le Rapport sur l'emploi dans le monde restera le principal moyen de diffusion de la position de l'OIT sur les questions d'emploi et les tendances mondiales du marché du travail. Afin de faire connaître ses conclusions aussi largement que possible, l'OIT entreprendra d'importantes campagnes publicitaires et organisera, avec la structure extérieure, des séminaires et des ateliers concernant le rapport.

82. Les examens par pays de la politique de l'emploi constitueront une étape essentielle de la conception opérationnelle d'une stratégie pour le travail décent. Quatre au moins de ces examens seront menés à bien en collaboration avec la structure extérieure, afin d'attirer l'attention des gouvernements, des partenaires sociaux et des autres institutions sur les questions d'emploi. Ils permettront au BIT d'appliquer son expérience en matière de politique d'emploi et du marché du travail à des situations nationales particulières, et s'accompagneront de services consultatifs pour aider les Etats Membres à appliquer les recommandations. En Afrique, le Programme des emplois pour l'Afrique sera le principal moyen d'aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des politiques efficaces de promotion de l'emploi.

83. En coordination avec le Groupe des politiques internationales, le BIT redoublera d'efforts pour intervenir plus activement dans les débats de politique internationale sur les effets de la mondialisation et les politiques macroéconomiques, y compris la réforme du secteur financier, l'emploi, les salaires et la pauvreté. A cette fin, on s'attachera à renforcer la coopération avec d'autres institutions internationales telles que la Banque mondiale, le FMI, la CNUCED, l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement et l'ONUDI.

84. En principe, le FNUAP affectera un million de dollars à l'intégration, dans ses équipes de soutien par pays, de spécialistes du BIT en matière de travail et de population et des activités multinationales visant à concrétiser les objectifs du Programme d'action du Caire, adopté en 1994 par la Conférence internationale sur la population et le développement et renforcé en 1999 par la session extraordinaire de l'Assemblée générale dans le cadre du suivi de son application; 300 000 dollars de ressources extrabudgétaires devraient être disponibles pour des travaux consultatifs sur la politique de l'emploi.

85. Un financement extrabudgétaire supplémentaire de 4,5 millions de dollars permettrait d'entreprendre des recherches sur l'impact du VIH/SIDA sur le marché du travail, notamment en Afrique. Les résultats de ces recherches serviraient à aider au moins trois Etats Membres à réviser leurs politiques du marché du travail en tenant dûment compte des conséquences de la pandémie.

Objectif opérationnel 2b: Connaissances, compétences et employabilité

Les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et l'amélioration des compétences afin que les hommes et les femmes aient de meilleures possibilités et des chances égales de trouver un emploi convenable

Le **Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité** vise à encourager les politiques et programmes qui favorisent l'investissement dans la formation et la mise en valeur effectives et pertinentes des ressources humaines, y compris pour les membres des groupes vulnérables.

Une grande partie de ce programme relève de l'objectif 2b.

Indicateur 2b.1

Mandants de l'OIT qui adoptent des politiques d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la mise en valeur des ressources humaines ainsi que des services de formation et d'emploi et investissent dans ces domaines.

Cible

Mandants de l'OIT dans 15 Etats Membres.

Stratégie

86. Pour obtenir un emploi décent, et par conséquent échapper à la pauvreté et à l'exclusion, les travailleurs doivent développer leurs compétences. Il est donc essentiel que les Etats Membres mettent au point et appliquent des systèmes de formation efficaces et efficients. Inspiré de la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, le Programme focal de l'OIT sur les connaissances, les compétences et l'employabilité continuera d'aider les Etats Membres à renforcer le cadre de leurs politiques de formation et à améliorer la conception et l'exécution de leurs programmes de développement des qualifications. Le programme travaillera avec toutes les parties prenantes intéressées par le développement des compétences, c'est-à-dire non seulement les institutions gouvernementales et les organisations d'employeurs et de travailleurs, mais aussi les entreprises, les prestataires publics et privés de formation et les services de l'emploi. On s'attachera à définir de bonnes pratiques d'investissement en formation, selon la région, la dimension de l'entreprise et l'industrie. Seront également poursuivis les travaux relatifs aux systèmes nationaux de qualifications et à leur comparabilité, en tenant compte des normes de compétence professionnelle et de l'apprentissage antérieur. Etant donné leur coût relativement peu élevé et leur énorme potentiel de diffusion, on mettra particulièrement l'accent sur l'utilisation novatrice des technologies de l'information et de la communication par les services de l'emploi et de la formation. L'impact total pour cet indicateur devrait s'en trouver renforcé, d'où une cible plus élevée par rapport à la période biennale 2000-01.

87. Les activités de coopération technique, dont le financement extrabudgétaire devrait atteindre quelque 11,3 millions de dollars, seront centrées sur la conception, l'essai et l'application de nouveaux systèmes de formation répondant à l'évolution des tendances du marché du travail et utiliseront des techniques de gestion et de formation de pointe. Des fonds supplémentaires pour la coopération technique s'élevant à 6 millions de dollars permettraient de mettre à jour la méthodologie des modules de qualifications pour l'emploi à l'intention des institutions de formation de quatre Etats Membres supplémentaires.

88. Les mandants nationaux seront étroitement associés aux activités. Les partenariats entre les fournisseurs publics et privés de formation et les services de l'emploi seront activement encouragés par une série de réunions nationales, régionales et sous-régionales. La coopération avec l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel sera étendue.

Indicateur 2b.2

Mandants de l'OIT qui adoptent des stratégies visant à garantir que les femmes en général, et les personnes ayant des besoins particuliers, comme les personnes handicapées, les personnes déplacées, les jeunes ou les travailleurs âgés, ont accès à la formation et au développement des compétences.

Cible

Les mandants dans 15 Etats Membres.

Stratégie

89. Cet indicateur et cette cible ont été ajoutés pour refléter les besoins des membres de groupes confrontés à des difficultés particulières pour trouver du travail, en particulier les femmes, les jeunes, les handicapés, les travailleurs déplacés et les travailleurs âgés. S'inspirant en particulier de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et de la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, le BIT s'attachera à promouvoir l'apprentissage à vie et à mettre au point de nouvelles approches pour aider ces travailleurs à devenir des travailleurs indépendants ou à créer leur petite entreprise. L'accent sera mis sur la diversification des possibilités de formation et d'emploi offertes aux travailleurs du secteur informel, dont la plupart sont des femmes. L'enseignement de compétences essentielles – apprentissage, communication, solution des problèmes –, ainsi que de compétences techniques, peut transformer des activités de subsistance souvent marginales en un travail décent, pleinement intégré dans la vie économique. Le Recueil de directives pratiques sur la gestion du handicap sur le lieu de travail fera l'objet, après son adoption en 2001, d'une large diffusion. Par ailleurs, l'OIT contribuera activement à la Décennie des personnes handicapées en Afrique. Divers moyens – dossiers d'information, guides pratiques, études de cas, sites Internet – seront exploités pour favoriser l'adoption par les services de l'emploi et de la formation de pratiques exemplaires en faveur des membres de groupes ayant des besoins particuliers.

90. Pour lutter contre le chômage, particulièrement élevé des jeunes, il est essentiel d'investir dans le développement de leurs qualifications. L'OIT continuera d'être un partenaire actif du Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes constitué par les Nations Unies, la Banque mondiale, les entreprises, les syndicats et d'autres organisations de la société civile. Ce réseau tente de mettre au point un programme concret et concerté d'action avec tous les partenaires de la lutte contre le chômage des jeunes. Dans le cadre du suivi des travaux de ce réseau, un financement extrabudgétaire supplémentaire de 6 millions de dollars permettrait d'établir des programmes novateurs de formation ciblés sur les jeunes, hommes et femmes, y compris les handicapés, en vue de faciliter la transition de l'école au travail. Ces programmes seraient intégrés dans des initiatives nationales visant à lutter contre le chômage des jeunes dans quatre pays.

91. Le vieillissement de la population active dans un nombre croissant de pays a des implications évidentes sur le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Le BIT analysera la question et participera à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui se tiendra en Espagne en 2002.

92. En principe, les dépenses extrabudgétaires de coopération technique pour les activités dans ce domaine devraient atteindre quelque 7 millions de dollars; elles seront affectées principalement au développement des compétences des femmes, notamment dans le secteur informel. Cette activité s'inspirera de travaux menés en consultation avec le Centre de Turin.

Objectif opérationnel 2c: Création d'emplois

Les Etats Membres et les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi par le biais du développement des entreprises et des investissements à fort coefficient d'emplois, y compris à l'issue d'une crise, en accordant une attention particulière à la situation des femmes.

Le **Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises** vise à encourager la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité dans les petites entreprises, compte tenu des questions d'égalité entre hommes et femmes et de la capacité des chefs de petites entreprises à se mobiliser et à représenter leurs intérêts. Une grande partie de ce programme, qui sera évalué en 2002-03, relève de l'indicateur 2c.1.

Indicateur 2c.1

Mandants de l'OIT et autres institutions qui appliquent les conseils et les outils pratiques du BIT au développement des entreprises.

Cible

Les mandants dans 60 Etats Membres et les institutions dans 30 Etats Membres.

Stratégie

93. Pour promouvoir l'emploi, le BIT continuera de mettre l'accent sur la création d'emplois décents par le développement de l'entreprise, notamment les petites entreprises. A cette fin, il s'attachera en particulier à favoriser l'établissement de cadres légaux et réglementaires propices, conformément à la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998, et à la recommandation (n° 127) sur les coopératives (pays en voie de développement), 1966, révisées, pour adoption par la Conférence internationale du Travail en 2002, en fournissant des services consultatifs aux pays et dans le cadre de conférences (sous-) régionales.

94. Etant donné que les micro et les petites entreprises emploient la grande majorité des travailleurs dans le monde, le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises continuera de jouer un rôle central dans la stratégie de création d'emplois du BIT. Les matériels de formation et les outils de développement des entreprises du BIT seront mis à jour et adaptés pour aider les entreprises à améliorer leur compétitivité et leur productivité dans un marché qui connaît une évolution rapide. D'autres activités sont prévues: analyse de bonnes pratiques, réunion d'experts sur le développement des entreprises coopératives, renforcement des capacités des institutions de microfinancement et des organisations fournissant des services de développement des entreprises.

95. Pour renforcer encore son rôle de sensibilisation au niveau politique, le BIT continuera également de contribuer activement au Pacte mondial du Secrétaire général des Nations Unies; il entreprendra de nouvelles recherches et diffusera des informations sur la citoyenneté d'entreprise et les pratiques de gestion qui reflètent les valeurs de l'OIT dans des domaines tels que la restructuration des entreprises compte tenu de la dimension sociale, et la gestion intégrée.

96. Pour améliorer la diffusion et l'impact des travaux relevant de cet indicateur, la plupart seront menés en coopération avec d'autres organisations et avec des réseaux existants, y compris le Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise, l'OCDE, l'ONUDI, la CNUCED, l'Alliance coopérative internationale et les mouvements nationaux et internationaux en faveur de la productivité. Une partie importante des activités relatives au développement de la petite entreprise et des coopératives sera financée par des ressources extrabudgétaires, vraisemblablement à hauteur d'environ 35 millions de dollars. Un supplément de 7,5 millions de dollars de ressources extrabudgétaires permettrait de mettre au point et d'appliquer, dans cinq pays au moins, des programmes novateurs dans des domaines spécifiques: développement économique local, microfinancement, travail décent dans le secteur informel. Ce dernier thème fera l'objet d'une discussion générale à la Conférence internationale du Travail en 2002. Le programme pour le travail décent sera appuyé par des travaux intersectoriels sur la qualité de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social dans les micro et les petites entreprises et sur les instruments financiers, notamment le microcrédit, propres à favoriser l'émancipation des pauvres. Les questions d'égalité entre hommes et femmes seront intégrées dans toutes les activités, de manière à encourager les femmes à exploiter leur esprit d'entreprise et leurs capacités de direction et de gestion.

Le **Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction** vise à établir une capacité de faire face aux crises en facilitant la réintégration, dans la société et l'économie, des personnes affectées, et en attirant l'attention sur les problèmes sociaux, notamment d'emploi, qui se posent dans les situations de crise.

Une grande partie de ce programme, qui sera évalué en 2002-03, relève de l'indicateur 2c.2.

Indicateur 2c.2

Etats Membres de l'OIT qui appliquent l'approche de l'OIT en matière d'investissement à fort coefficient d'emplois, en particulier à l'issue d'une crise.

Cible

15 Etats Membres, dont six sont en situation de crise ou à la sortie d'une crise.

Stratégie

97. L'investissement dans des activités à fort coefficient de main-d'œuvre, qu'il soit public ou privé, est un moyen fondamental de lutter contre la pauvreté. Pour promouvoir ce type d'investissement, le BIT s'attache à mettre en lumière les liens entre l'emploi et la pauvreté et à encourager les programmes de développement axés sur la création d'emplois décents, notamment dans les pays touchés par une crise. Le BIT continuera de prôner les stratégies dans les infrastructures publiques d'investissement à fort coefficient de main-d'œuvre, qui associent création d'emplois et conditions de travail convenables, sans compromettre l'efficacité ni la productivité. Il continuera également de renforcer la capacité des petits entrepreneurs de soumissionner les projets d'infrastructure et d'exécuter ces travaux en occupant beaucoup de main-d'œuvre tout en sauvegardant des principes du travail décent. Les communautés seront associées plus activement à la planification et à l'application des projets d'infrastructure locaux, notamment dans le contexte des filets de sécurité sociale et des programmes de reconstruction après les crises. Un autre aspect important de la stratégie est que les questions d'égalité seront intégrées dans les activités d'infrastructure à fort coefficient de main-d'œuvre et que divers moyens seront encouragés pour assurer la participation des femmes: choix approprié de programmes, représentation des femmes dans les organisations fondées sur la communauté, non-discrimination en matière de rémunération et d'accès à l'emploi et à la formation. Grâce à un renforcement de la collaboration avec la Banque mondiale, les travaux relatifs à cet indicateur devraient avoir plus d'impact qu'au cours de la période biennale 2000-01.

98. Le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction continuera de mettre l'accent sur les défis pour l'emploi que représentent les différents types de crise. Il veillera à promouvoir l'investissement à fort coefficient d'emplois, en faisant du travail décent le fondement d'une approche globale et cohérente de la réintégration sociale et économique et de la lutte contre la vulnérabilité. Diverses activités sont prévues, notamment: élaboration ou mise à jour de manuels de formation et de directives génériques; appui aux gouvernements et autres partenaires pour la conception de politiques et programmes visant à surmonter les conséquences néfastes des crises sur l'emploi et le niveau de vie; exercices d'évaluation des besoins compte tenu de la dimension sexospécifique dans les situations de crise; formulation et application de programmes de reconstruction et de réintégration; renforcement de la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organismes.

99. Le financement extrabudgétaire des travaux dans les domaines de l'investissement à fort coefficient d'emplois et de la réintégration des groupes touchés par les crises devrait atteindre quelque 12 millions de dollars des Etats-Unis au cours de la période biennale.

100. Un financement supplémentaire de 7,5 millions de dollars affectés aux activités de coopération technique permettrait de concevoir et d'exécuter des programmes de réintégration et de reconstruction à base locale dans au moins cinq pays touchés par des crises, en se fondant sur une approche intégrée associant investissement dans la reconstruction de l'infrastructure à forte intensité d'emplois, formation et activités de développement de la petite entreprise.

101. Le programme «Des emplois pour l'Afrique» restera le principal moyen d'action pour promouvoir la stratégie de l'emploi de l'OIT aux niveaux politique et opérationnel en Afrique. Il con-

tinuera de promouvoir l'investissement à forte intensité d'emplois dans le contexte de diverses initiatives multilatérales, y compris les programmes relatifs au Cadre de développement intégré et au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, et aidera les Etats Membres à concevoir leurs programmes d'action. Un financement extrabudgétaire supplémentaire de 20 millions de dollars permettrait d'étendre le programme «Des emplois pour l'Afrique» à dix pays supplémentaires.

